

Le 10 février 2009, le **Dr Charles Pascal** a reçu le deuxième prix

annuel Egerton Ryerson au cours d'une cérémonie d'hommages au collège Massey, à l'Université de Toronto. Ce prix à la mémoire du fondateur du système d'éducation public du Canada - Egerton Ryerson, qui a fait campagne au milieu des années 1800 pour assurer l'accès gratuit de toutes et tous les enfants à l'éducation - a été institué en 2007 par by People



for Education. L'accès gratuit à l'éducation pour tous les enfants est l'un des principes fondateurs du travail de People for Education. En 2008, le prix a été remis pour la première fois au Dr Harold Brathwaite, ancien directeur du conseil scolaire du

Les hommages rendus à Charles Pascal, notamment par des personnes qui ont travaillé avec lui dans le cadre des nombreux rôles différents qu'il a joués tout au long de sa carrière consacrée à l'éducation publique, étaient humoristiques et sincères. Ses intérêts et son travail ont embrassé de nombreuses sphères, de l'éducation préscolaire à l'éducation des adultes. Il a été un défenseur infatigable et très efficace d'une solide politique en matière d'éducation publique qui garantit à toutes et tous les enfants des chances équitables de succès, à l'école et dans la vie.

Le président Joe Lamoureux, la secrétaire-trésorière Rhonda Kimberley-Young et la directrice du Curriculum et de l'évaluation, Cyndie Jacobs, ont assisté à la réception au nom de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

CANDIDATURE EST ARRIVÉE



Date limite: 31 mars 2009

www.prix-enseignement.ca

Nouvelles du régime de retraite

La réunion du printemps du Conseil d'administration de la FEO occupe toujours une place légèrement plus grande que nature dans le calendrier du régime de retraite de la FEO puisqu'elle coïncide avec deux autres événements importants qui font en sorte qu'elle est très axée sur

Le premier événement est le Forum sur le Régime de retraite de la FEO, ouvert aux membres. Au fil des ans, le Forum a abordé une gamme d'enjeux inspirants et parfois controversés : l'investissement socialement responsable, les stratégies d'investissement, le droit des régimes de retraite et la mortalité. Cette année, le Forum aura lieu le vendredi 10 avril.

La deuxième partie du programme double de ce vendredi est l'assemblée générale annuelle du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, également ouverte aux membres. Le président et chef de la direction du RREO, Jim Leech, ainsi que d'autres dirigeantes et dirigeants du Régime, présenteront les résultats pour 2008. L'événement sera diffusé sur le Web et les personnes qui y participeront, sur place et sur le Web, auront l'occasion de poser des questions à Jim et à son personnel.





Le calendrier du PP de la FEO, L'enseignement ça compte, propose des possibilités d'apprentissage courantes auxquelles peuvent participer les membres du personnel enseignant. Pour connaître les événements à venir, visitez :

www.teachingmatters.on.ca

Au cours de l'été 2009, la FEO offrira des ateliers de trois jours dans diverses localités de l'Ontario.

De l'information sur les programmes et les endroits où ils seront dispensés, de même que le formulaire d'inscription en ligne, seront affichés sur le calendrier du PP de la FEO, L'enseignement ca compte, à www.teachingmatters.on.ca, au début de mars 2009.



interaction



Un message DU PRÉSIDENT

Au cours de son mandat à la présidence de la FEO, George Meek avait l'habitude de dire que « le président de la FEO était le président de toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'Ontario. » J'espère être à la hauteur et continuerai de défendre nos intérêts à toutes et tous chaque fois que l'occasion m'en sera donnée.

En tant qu'enseignant et que président de la

FEO, je suis extrêmement fier du travail accompli chaque jour par les membres de la Fédération, que ce soit une enseignante ou un enseignant dans une école élémentaire de Barrie qui aide une ou un élève à découvrir la joie de lire pour la première fois; une enseignante ou un enseignant francophone à Toronto qui peut partager le riche patrimoine français de notre province; une enseignante ou un enseignant catholique à Thunder Bay qui apprend à ses élèves à connaître les religions du monde; ou encore, une enseignante ou un enseignant dans une école secondaire de Moosonee qui offre un enseignement de qualité à nos jeunes. Les membres de la FEO partout dans la province accomplissent un travail remarquable dans toutes les salles de classe, et je félicite chacune et chacun d'entre vous pour votre contribution à notre solide réputation professionnelle collective. Je tiens à ce que chacune et chacun d'entre vous sache que le personnel formidable de la FEO est à votre disposition pour vous soutenir dans trois domaines d'intérêt particulier, qui sont nos trois piliers.

Premièrement, nous défendons la profession avec vigueur, sous de nombreuses formes. Je vous encourage fortement à voter pour les candidatures que soutient la FEO aux élections de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour faire en sorte que notre profession soit solidement représentée sur cette tribune également. Au cours des derniers mois, j'ai assisté à des réunions avec le personnel du Ministère, avec la ministre Wynne et avec d'autres intervenantes et intervenants en éducation. J'ai été et continuerai d'être un ardent défenseur des intérêts des membres de la FEO, que ce soit dans les dossiers des tests uniformisés, de la lutte contre l'intimidation, de la violence dans les médias ou de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Deuxièmement, la responsabilité du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) est un élément très central du travail de la FEO. Nous continuons d'assurer le suivi des détails de la dernière série de négociations, et le Bureau de la FEO a mis sur pied un comité chargé d'examiner le processus de négociations de 2008, dont il sera fait rapport sous peu. De plus, le



rapport annuel du RREO fera l'objet du forum annuel de la FEO sur le Régime de retraite, en avril. Nous continuons de protéger les promesses du Régime et vous demandons de surveiller les nouvelles les plus récentes dans les Communiqués à venir.

Enfin, le troisième pilier de la FEO est la prise de positions sur les diverses initiatives stratégiques du gouvernement qui touchent le personnel enseignant de la province. Étant moi-même candidat au doctorat en études stratégiques, ce domaine présente pour moi un très grand intérêt. Je suis très heureux de participer aux réponses à diverses discussions stratégiques et me réjouis de continuer à apporter ma contribution de cette façon.

L'ex-premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, m'a dit, lors de mon entrée en fonction comme président de la FEO, que les filiales sont des syndicats et que la FEO est le porte-parole professionnel de la profession. Je suis tout à fait de cet avis. Dans cet esprit, j'ai hâte aux célébrations du 65e anniversaire de la FEO qui se dérouleront plus tard dans l'année. Créée en 1944 par une loi de la Législature, la FEO a fièrement défendu les intérêts de la profession depuis. Ses réalisations ne se sont toutefois pas faites dans l'inertie. Nous procédons actuellement dans le manuel *Nous les enseignantes* et les enseignants de l'Ontario à un examen des statuts, responsabilités et mesures législatives qui régissent la FEO. Avec son nouveau logo et le lancement imminent d'un nouveau site Web, je suis convaincu que la FEO continuera d'offrir un service exceptionnel à ses membres dans les nombreuses années à venir.



Élections du Conseil de l'Ordre

La FEO et

l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Au cours d'une conversation avec un membre chevronné du personnel enseignant, un membre débutant ayant demandé quelle était exactement la différence entre la FEO et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a reçu la réponse suivante : « À vrai dire, je ne sais pas trop au juste qui est qui. »

Voici donc une description élémentaire de chaque organisation.



L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) existe maintenant depuis plus de 10 ans et la FEO, depuis plus de 60 ans; il est intéressant que les membres du personnel enseignant – qu'ils soient de nouveaux venus dans la profession ou plus chevronnés – ne connaissent pas très bien les rôles relatifs de ces deux organisations très différentes. Cette confusion peut être attribuable au fait que, pour de nombreux titulaires de classe, il s'agit d'organismes lointains, reliés à leur vie professionnelle essentiellement par leur obligation juridique d'en être membres et de payer des cotisations. Les enseignantes et les enseignants paient à l'Ordre une cotisation annuelle de 120 \$ qui figure comme une déduction distincte de leur paie du conseil scolaire. À titre de comparaison, les membres du personnel enseignant paient une trentaine de dollars par année à la FEO et ce montant est inclus dans les cotisations totales versées à leur filiale. Les filiales provinciales font parvenir ce montant à la FEO en fonction du nombre de leurs membres.

Toutes les enseignantes et tous les enseignants employés dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario doivent être membres de la FEO et de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. De plus, toute personne (qu'elle soit ou non employée dans le système des écoles financées par les fonds publics) qui souhaite être titulaire d'une carte de compétence de l'Ontario doit être membre de l'Ordre. Autrement dit, le statut de membre en règle de l'Ordre équivaut à un permis d'enseignement en Ontario. De plus, les employées et employés d'un conseil scolaire (directrices et directeurs d'école, directrices adjointes et directeurs adjoints, agentes et agents de supervision) sont membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants, mais pas de la FEO.

En résumé, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme de réglementation professionnelle qui régit et réglemente la profession enseignante. Il établit les normes de pratique et de déontologie, tient des audiences disciplinaires et accrédite les programmes de formation des maîtres. Il agit dans « l'intérêt public », c'est-à-dire, pour protéger le public contre des personnes non qualifiées ou incompétentes ou les rares enseignantes ou enseignants qui abusent de leur autorité et maltraitent les élèves dont elles et ils ont la responsabilité.

À l'opposé, la FEO est l'organisation professionnelle qui défend les intérêts des membres du personnel enseignant. Au cœur de son mandat, elle représente la voix des enseignantes et des enseignants de la province et a la responsabilité de parler en leur nom. Il est de son devoir de travailler explicitement et implicitement dans l'intérêt des membres du personnel enseignant de la province.

CE BUT PRINCIPAL EST CLAIREMENT EXPOSÉ DANS LES SIX OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION :

- promouvoir et favoriser la cause de l'éducation;
- accroître le prestige de la profession enseignante;
- promouvoir et favoriser les intérêts des membres du personnel enseignant et garantir des conditions qui permettront d'offrir les meilleurs services professionnels;
- éveiller et accroître l'intérêt du public pour les questions d'éducation:
- collaborer avec d'autres organisations d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde qui ont des objectifs identiques ou semblables;
- représenter tous les membres du régime de retraite dans l'administration du régime et la gestion de la caisse de retraite.

Lorsque l'on examine plus attentivement les responsabilités divergentes des deux organisations, il devient évident que l'Ordre et la FEO sont des organismes très différents. En bref, l'Ordre agit dans l'intérêt public, tandis que la FEO agit dans celui de la profession enseignante.

Élections du Conseil de l'Ordre - 2009

Un scrutin électronique pour l'élection du cinquième Conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario se déroulera au printemps, du 9 mars au 14 avril 2009. Le Conseil est le principal organe directeur de l'Ordre. Il est formé de membres élus et de membres nommés. Les enseignantes et les enseignants ont le droit et la responsabilité d'élire 19 collègues pour représenter les différents comités, systèmes et diverses régions de l'Ontario. Quatre autres sièges sont occupés par une directrice ou un directeur d'école, une agente ou un agent de supervision, une représentante ou un représentant des écoles privées et une personne représentant les facultés d'éducation. Le gouvernement de l'Ontario nomme 14 membres du système public pour compléter les 37 sièges du Conseil.

Il y a quelques années, on a accordé aux membres du personnel enseignant la majorité des postes du Conseil d'administration. Il s'agit de la deuxième élection depuis ce temps. Aux élections précédentes, la Fédération a diffusé de l'information sur les candidatures afin que les membres du personnel enseignant les connaissent avant l'élection du Conseil. Pour les élections de cette année, la FEO et ses filiales recommandent de nouveau des candidatures qui, à leur avis, méritent l'appui de leurs collèques.

Au total, les enseignantes et les enseignants peuvent voter pour neuf candidates et candidats; elles et ils peuvent voter pour les sept postes de système, peu importe le système dans lequel elles ou ils enseignent. Ces sept postes sont les suivants :

- Écoles publiques de langue anglaise élémentaire
- Écoles publiques de langue anglaise secondaire

- Écoles catholiques de langue anglaise élémentaire
- Écoles catholiques de langue anglaise secondaire
- Écoles catholiques de langue française élémentaire
- Écoles catholiques de langue française secondaire
- Écoles publiques de langue française

De plus, les membres du personnel enseignant peuvent voter pour deux candidates ou candidats (une candidature à plein temps et une candidature à temps partiel) de leur région. Pour ces postes régionaux, la province est divisée en six régions :

- Nord-Ouest
- Nord-Est
- Sud-Est
- Centre-Sud
- Sud-Ouest
- Centre

Les enseignantes et les enseignants ne peuvent voter pour aucun des quatre postes réservés aux directrices ou directeurs d'école / directrices adjointes ou directeurs adjoints, aux représentantes ou représentants des écoles privées, aux agentes ou agents de supervision ou aux facultés d'éducation.

Pour les élections du printemps, l'Ordre a annoncé que 14 des 19 postes occupés par des membres du personnel enseignant ont été élus par acclamation; cela signifie qu'il n'y avait qu'une candidature admissible proposée pour occuper ces postes à la clôture des mises en candidature. Par conséquent, dans chaque cas, la personne intéressée est considérée comme étant automatiquement élue.

LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS SONT INVITÉES ET INVITÉS À VOTER POUR LES CINO AUTRES POSTES CONTESTÉS.

La FEO a examiné attentivement les titres de compétences des candidates et des candidats pour ces cinq postes et croit que les personnes suivantes serviraient la profession avec clairvoyance et intégrité. Elle vous encourage à leur donner votre appui.

POSTES RÉGIONAUX

Centre-Sud

(Temps plein ou temps partiel) HANNO WEINBERGER

Sud-Ouest

(Temps plein ou temps partiel) BRIAN DOUBLEDAY

Centre

(Temps plein ou temps partiel) **TI**

TERRY PRICE

Nord-Est (Temps plein)

IRENE DEMBEK

POSTES DE SYSTÈME

Écoles élémentaires publiques anglophones

ANNILEE JARVIS

LE SITE WEB DE L'ORDRE (WWW.OCT.CA) PRÉSENTE DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉLECTIONS.